



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-treizième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse)

10-13 juillet 2017

PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2025

Établi par la Présidente et les vice-présidents du Codex

Contexte

1. À sa soixante et onzième session (Rome, 20-23 juin 2016), le Comité exécutif a examiné le document intitulé «Élaboration du Plan stratégique du Codex 2020-2025»¹ qui avait été établi par le Secrétariat du Codex au titre du point 6 de l'ordre du jour, et a recommandé à la Commission du Codex Alimentarius (trente-neuvième session)² de prier le Secrétariat d'entamer le processus d'élaboration d'un nouveau plan stratégique du Codex, étant entendu que:

- i) le Plan stratégique actuel 2014-2019 devait être le point de départ de l'élaboration du nouveau plan;
- ii) les conclusions pertinentes de l'examen interne de la gestion des travaux actuellement mené devaient être intégrées lors du processus d'élaboration du Plan stratégique;
- iii) les indicateurs devaient être concrets et mesurables et il fallait viser à en réduire considérablement le nombre;
- iv) les stratégies/programmes de travail de la FAO et de l'OMS devaient être pris en compte, en particulier s'ils devaient avoir une influence sur le calendrier choisi pour le plan;
- v) il fallait tenir compte des objectifs des Nations Unies décrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. À sa soixante et onzième session, le Comité exécutif a noté que l'élaboration d'un projet de Plan stratégique pouvait être confiée au Président et aux vice-présidents de la Commission mais aussi que le Comité exécutif devait être associé à cette élaboration aux stades qui convenaient.

3. L'équipe de rédaction³ a élaboré le projet de Plan stratégique 2020-2025 en tenant compte des recommandations susmentionnées ainsi que des suggestions et propositions formulées par les cinq comités régionaux FAO/OMS de coordination⁴ qui se sont réunis entre septembre 2016 et avril 2017⁵. L'équipe de rédaction remercie le Secrétariat du Codex des conseils et du soutien précieux qu'il lui a apportés.

Débat

4. L'équipe de rédaction a noté que la contribution de la Commission du Codex Alimentarius à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) serait intégrée dans un document établi par la FAO et l'OMS

¹ CX/EXEC 16/71/6.

² Paragraphe 88 du rapport de la soixante et onzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (REP 16/EXEC).

³ Mme Awilo Ochieng Pernet (présidente de la Commission du Codex Alimentarius) et M. Yayoi Tsujiyama, M. Guilherme Antonio Costa Junior et M. Mahamadou Sako (vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius).

⁴ Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CNASWP), Comité de coordination du Codex pour l'Asie (CCASIA), Comité de coordination du Codex pour l'Europe (CCEURO), Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) et Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA).

⁵ La neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) se tiendra à Rome (Italie) du 15 au 19 mai 2017.

pour la soixante-treizième session du Comité exécutif⁶. L'équipe de rédaction a aussi noté que les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport du sous-comité du Comité exécutif chargé des comités travaillant par correspondance⁷ seraient prises en compte à un stade ultérieur.

5. L'avant-projet établi par la Présidente du Codex a servi de point de départ aux débats de l'équipe de rédaction. L'équipe de rédaction a défini les objectifs stratégiques à l'**annexe 1**.

6. Le groupe chargé de la rédaction a aussi recensé des activités susceptibles d'être menées pour atteindre quelques-uns des objectifs, et a décidé d'en présenter la liste séparément à l'**annexe 2 pour information et prise en considération** à un stade ultérieur de l'élaboration du plan stratégique.

Recommandation

7. Les membres du Codex et les observateurs sont invités à faire part de leurs observations concernant l'avant-projet d'objectifs stratégiques présenté à l'annexe 1. Les observations doivent être soumises en réponse à la lettre circulaire [CL 2017/50-EXEC](#).

⁶ CX/EXEC 17/73/8 «Codex et objectifs de développement durable».

⁷ CX/EXEC 17/37/7 «Comités travaillant par correspondance».

PROJET D'OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectif stratégique 1: Élaborer des normes alimentaires du Codex de manière ouverte et transparente.

- Objectif 1.1:** Recenser de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres.
- Objectif 1.2:** Veiller à ce que les normes Codex soient conformes aux priorités de la Commission du Codex Alimentarius.
- Objectif 1.3:** Faciliter la recherche du consensus dans le processus d'établissement des normes Codex.
- Objectif 1.4:** Veiller à ce que le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius mène le processus d'examen critique de manière efficace.
- Objectif 1.5:** Promouvoir la coordination de l'ensemble des travaux menés par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des normes alimentaires.
- Objectif 1.6:** Renforcer la transparence du processus d'élaboration des normes Codex.

Objectif stratégique 2: Assurer la disponibilité et la pertinence des avis scientifiques.

- Objectif 2.1:** Assurer un accès durable aux avis scientifiques.
- Objectif 2.2:** Encourager la production de données scientifiques solides et de qualité par les pays en développement.

Objectif stratégique 3: Sensibiliser à l'importance des normes Codex s'agissant de protéger la santé des consommateurs et d'instaurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

- Objectif 3.1:** Accroître la visibilité de la Commission du Codex Alimentarius au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS.
- Objectif 3.2:** Accroître la visibilité de la Commission du Codex Alimentarius auprès de l'ensemble des parties concernées de la chaîne alimentaire.
- Objectif 3.3:** Encourager l'utilisation des normes Codex au niveau national.

Objectif stratégique 4: Assurer la participation effective de tous les membres du Codex, en particulier les pays en développement.

- Objectif 4.1:** Déterminer les difficultés que rencontrent les membres du Codex dans la participation effective au Codex.
- Objectif 4.2:** Faire en sorte que les membres du Codex, en particulier les pays en développement, participent davantage au Codex.
- Objectif 4.3:** Promouvoir des programmes de développement des capacités visant à lever les obstacles à une participation efficace aux travaux du Codex.

Objectif stratégique 5: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches qui soient efficaces et efficients.

- Objectif 5.1:** Renforcer l'efficacité et l'efficacé des travaux du Codex.
- Objectif 5.2:** Continuer de mettre au point des outils pour faciliter une contribution efficace et efficiente de la part de tous les membres du Codex.
- Objectif 5.3:** Renforcer les capacités des présidents des comités et groupes de travail et des secrétariats des pays hôtes d'apporter un appui aux travaux du Codex.
- Objectif 5.4:** Améliorer l'efficacité du processus d'élaboration des normes du Codex relatives aux produits.

LISTE PRÉLIMINAIRE D'ACTIVITÉS

Objectif stratégique 3: Sensibiliser à l'importance des normes Codex s'agissant de protéger la santé des consommateurs et d'instaurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

Objectif 3.1: Accroître la visibilité de la Commission du Codex Alimentarius au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS.

Activité

3.1.1: *Présenter un rapport annuel du Codex accompagné de recommandations aux organes directeurs de l'OMS (le Conseil exécutif de l'OMS et l'Assemblée mondiale de la Santé) et de la FAO (le Conseil et la Conférence de la FAO).*

Objectif 3.2: Accroître la visibilité de la Commission du Codex Alimentarius auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées de la chaîne alimentaire.

Activités

3.2.1: *Déterminer un thème pour la journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir les activités du Codex s'y rapportant.*

3.2.2: *Les membres du Codex et les observateurs mettent en œuvre des activités pour la journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments.*

Objectif 3.3: Encourager l'utilisation des normes Codex au niveau national.

Activités

3.3.1: *Les membres du Codex adoptent, adaptent ou prennent en considération les normes Codex dans l'élaboration de leur législation nationale.*

3.3.2: *Diffuser les normes Codex et textes apparentés auprès des parties concernées et œuvrer pour sensibiliser tous les acteurs de la chaîne alimentaire, des décideurs aux consommateurs, à l'importance de la sécurité sanitaire des aliments, de la nutrition et de la qualité des aliments, et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.*

Objectif stratégique 4: Assurer la participation effective de tous les membres du Codex, en particulier les pays en développement

Objectif 4.2: Faire en sorte que les membres du Codex, en particulier les pays en développement, participent davantage au Codex.

Activités:

4.2.1: *Organiser des ateliers de formation à l'intention des membres du Codex, en particulier les pays en développement, afin de renforcer leur participation aux groupes de travail fonctionnant par voie électronique.*

4.2.2: *Fournir des possibilités de participer aux travaux d'établissement de normes du Codex.*

4.2.3: *Favoriser, autant que possible, l'utilisation des langues officielles de la Commission au sein des comités et des groupes de travail du Codex.*

4.2.4: *Encourager la collaboration intersectorielle entre les ministres compétents, au niveau national, notamment agriculture, santé, commerce, etc.*

4.2.5: *Encourager la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, y compris les consommateurs, sur les questions liées au Codex.*

Objectif 4.3: Promouvoir des programmes de développement des capacités visant à lever les obstacles à une participation efficace aux travaux du Codex.

Activités

4.3.1: *Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les membres du Codex sur les activités liées au Codex.*

4.3.2: *Encourager la communication, la collaboration et la coopération entre les régions sur les activités liées au Codex.*